

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: SOMI

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2018-0016

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0002729-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	7
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	8
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

SOMI

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Sharda Europe B.V.B.A
	Adresse	Heedstraat 158 1730 Asse Belgique
Numéro de l'autorisation	FR-2018-0016	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0002729-0000	
Date de l'autorisation	20/04/2018	
Date d'expiration de l'autorisation	16/10/2027	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Sharda Europe B.V.B.A
Adresse du fabricant	Jozef Mertensstraat 142 1702 Dilbeek Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Ellagret S.A., Thesis Xiropigada, 196 00 Manda Attikis Grèce
	Farmachem S.A., Industrial Area of Sindos, Block 53B, Zone C, 570 22 Thessaloniki Grèce

Nom du fabricant	Sharda Cropchem España S.L.
Adresse du fabricant	Edificio Atalayas Business Center. Carril Condomina Nº3 Planta 12 = 30006 Murcia Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Formuladores Agroquímicos Extremeños S.L., Carretera Badajoz-Granada, 06170 La Albuera, Badajoz Espagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	24 - Deltaméthrine
Nom du fabricant	Sharda Cropchem Limited
Adresse du fabricant	Domnic Holm 29th Road, Bandra (W) 400050 Mumbai Inde
Emplacement des sites de fabrication	Heranba Industries Ltd., 101/102 Kanchanganga, Factory Lane, Borivali (w), 400092 Mumbai Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Deltaméthrine	(S)-a-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	0,051

2.2. Type de formulation

Poudre

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.
Recueillir le produit répandu.
Éliminer le dans
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Professionnels

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Poudre insecticide pour une utilisation contre les insectes rampants, y compris les blattes, les fourmis, et les araignées par traitement de fissures, de crevasses et vides sanitaires à l'intérieur et aussi pour une utilisation à l'extérieur sur et autour des nids de fourmis.

Intérieur, extérieur

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Blattidae
Nom commun: Blattes
Stade de développement: Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Nom scientifique: Hymenoptera: Formicidae
Nom commun: Fourmis
Stade de développement: Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Nom scientifique: Arachnida
Nom commun: Araignées
Stade de développement: Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

Intérieur, extérieur

Méthode(s) d'application	<p>Traitement des fissures et des crevasses sur des zones ciblées (à l'intérieur) : application directe par saupoudrage. Appliquer en couches minces dans les fissures et les crevasses (entre les cloisons, les trous, etc.). -</p> <p>Traitement des fissures et des crevasses sur des zones ciblées (à l'intérieur) : application directe par saupoudrage. Appliquer en couches minces dans les fissures et les crevasses (entre les cloisons, les trous, etc.).</p> <p>Traitement des vides sanitaires (à l'intérieur) : application directe par saupoudrage. Appliquer en couches minces dans les vides sanitaires (entre les cloisons, les trous, etc.) -</p> <p>- Traitement des vides sanitaires (à l'intérieur) : application directe par saupoudrage. Appliquer en couches minces dans les vides sanitaires (entre les cloisons, les trous, etc.)</p> <p>Traitement des fourmilières (à l'extérieur) : appliquer en couches minces autour et sur les entrées de nid dans le sol ou injecter dans le nid dans toutes les entrées. -</p> <p>- Traitement des fourmilières (à l'extérieur) : appliquer en couches minces autour et sur les entrées de nid dans le sol ou injecter dans le nid dans toutes les entrées.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>20 g / m² - 0 - Fissures et crevasse / traitement des vides sanitaires : la dose est de 20 g / m². Le traitement peut être effectué 6 fois par an avec un intervalle minimum de 6 semaines entre les applications.</p> <p>20 g / m² - 0 - Fissures et crevasse / traitement des vides sanitaires : la dose est de 20 g / m². Le traitement peut être effectué 6 fois par an avec un intervalle minimum de 6 semaines entre les applications.</p> <p>2 g / nid - 0 - Traitement des fourmilières : le taux d'application est de 2 g / nid. Maximum 1 traitement par nid, traitement jusqu'à 5 nids autour d'une maison.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>-Bouteille en PEHD ou PP de contenances: 50, 100, 300 et 500g</p> <p>-Sac en LDPE/aluminium ou PP de contenances: 50, 100, 300,500, 1000 et 5000g contenu dans un seau</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Le produit doit être appliqué de façon à éviter tout contact avec des enfants ou des animaux domestiques.
- Ne pas appliquer en présence de gens (notamment les enfants), d'animaux domestiques ou tout autre animal.
- Éviter le contact avec les surfaces traitées.
- Informer le distributeur si le traitement est inefficace

Les stratégies pour éviter et / ou gérer le développement de la résistance sont les suivantes :

- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc).
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants de la population), notamment dans le cas où le traitement doit être prolongé.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- En intérieur, appliquer uniquement dans les fissures et crevasses, sur des zones restreintes et ciblées, ou dans les vide-sanitaires.
- Appliquer uniquement dans des zones qui ne risquent pas d'être mouillées ou inondées, i. e. protégées de la pluie, des eaux de lavage, des inondations.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Non professionnels

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Poudre insecticide pour une utilisation contre les insectes rampants, y compris les blattes, les fourmis, les punaises de lit et les araignées par traitement de fissures et de crevasses à l'intérieur et aussi pour une utilisation à l'extérieur sur et autour des nids de fourmis.

Intérieur, extérieur

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Blattidae
Nom commun: Blattes
Stade de développement: Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Nom scientifique: Hymenoptera: Formicidae
Nom commun: Fourmis
Stade de développement: Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Nom scientifique: Arachnida
Nom commun: Araignées
Stade de développement: Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Nom scientifique: Cimex lectularius
Nom commun: Punaises de lit
Stade de développement: Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Intérieur, extérieur
Méthode(s) d'application	Traitement des fissures et des crevasses sur des zones ciblées (à l'intérieur): Application directe par saupoudrage. Appliquer en couches minces dans les fissures et les crevasses (sous les meubles, dans les coins et autres cachettes). - - Traitement des fissures et des crevasses sur des zones ciblées (à l'intérieur): Application directe par saupoudrage. Appliquer en couches minces dans les fissures et les crevasses (sous les meubles, dans les coins et autres cachettes). Traitement des fourmilières (à l'extérieur): Appliquer en couches minces autour et sur les entrées de nid dans le sol ou injectés dans le nid dans toutes les entrées. - - Traitement des fourmilières (à l'extérieur): Appliquer en couches minces autour et sur les entrées de nid dans le sol ou injectés dans le nid dans toutes les entrées.
Taux et fréquences d'application	20 g / m ² - 0 - Fissures et crevasse / traitement des vides sanitaires : la dose est de 20 g / m ² . Le traitement peut être effectué 2 fois par an avec un intervalle minimum de 6 semaines entre les applications. 2 g / nid - 0 - Traitement des fourmilières : le taux d'application est de 2 g / nid. Maximum 1 traitement par nid, traitement jusqu'à 5 nids autour d'une maison.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	- Bouteille en PEHD ou PP de contenances: 50, 100, 300 et 500g - Sac en LDPE/aluminium ou PP de contenances: 50, 100, 300, 500g contenu dans un sceau.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Le produit doit être appliqué de façon à éviter tout contact avec des enfants ou des animaux domestiques.
- Eviter le contact avec les surfaces traitées.
- Ne pas appliquer en présence de gens (notamment les enfants), d'animaux domestiques ou tout autre animal.
- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.
- Se laver les mains avant, pendant et après les repas.
- Ne pas mélanger avec d'autres produits ou composés chimiques.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- En intérieur, appliquer uniquement dans les fissures et crevasses, sur des zones restreintes et ciblées, ou dans les vides-sanitaires.
- Appliquer uniquement dans des zones qui ne risquent pas d'être mouillées ou inondées, i. e. protégées de la pluie, des eaux de

lavage, des inondations.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Traitement des fissures et des crevasses :

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Pour atteindre les nids situés sous les terrasses, verser le produit avec soin dans les fissures et les crevasses ou entre les joints d'étanchéité et éviter l'écoulement du produit.
- N'appliquez que dans des zones qui ne sont pas susceptibles d'être submergées ou mouillées, c'est-à-dire protégées de la pluie, des inondations et de l'eau de nettoyage.
- Pour optimiser l'efficacité du traitement, respecter les bonnes pratiques d'hygiène: supprimer ou empêcher l'accès à toutes les sources de nourriture. Vérifier les zones traitées une fois par semaine
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas appliquer à proximité d'étangs ou autres plans d'eau.
- Enlever ou couvrir les aquariums avant traitement.
- «Ne pas appliquer le produit directement ou à proximité des denrées ou boissons destinées à la consommation humaine et à l'alimentation des animaux de rente ni sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux, les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver abondamment la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (égouts, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Tenir hors de portée des enfants
- Ne pas stocker avec des oxydants, des alcalins (solutions caustiques) ou des acides.
- Le produit doit être conservé dans un contenant d'origine hermétiquement fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Évitez les températures élevées et l'action directe de la lumière du soleil.
- Protéger de l'humidité.
- Les récipients doivent être placés de manière à permettre une libre circulation de l'air. Ne pas stocker avec des agents oxydants, des alcalins (solutions caustiques) et des acides.
- Conserver à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
- Vérifiez les stocks régulièrement pour éviter les dommages.
- Durée de stockage jusqu'à 3 ans.

6. Autres informations

- Recueillir des données de référence et de suivre les niveaux d'efficacité sur les populations dans des zones clés (au moins une enquête par an), de manière à détecter tout changement significatif de sensibilité à la substance active.
- Le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché doit reporter toutes les observations pouvant être attribuées au développement de résistance à l'Autorité Compétente.